Image not found or type unknown

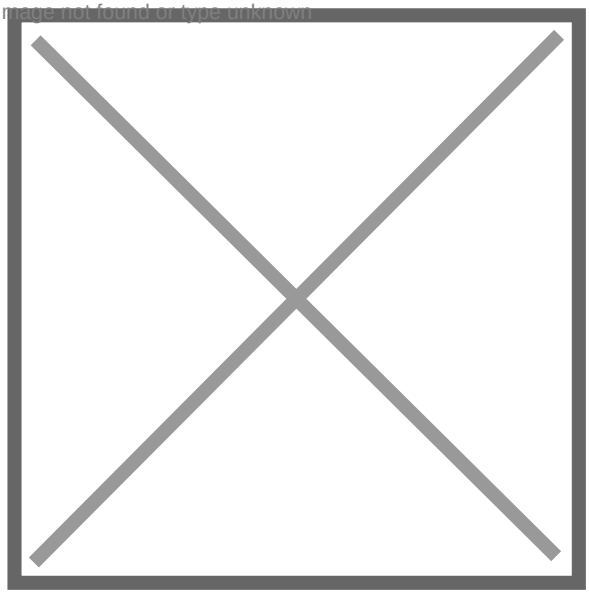

Définition d'un logement au sens du permis de construire

Par **echhho**, le **30/01/2012** à **14:31**

Bonjour,

Dans une discussion avec une mairie, pour un permis de construire, on a un débat sur le nombre de logements à autoriser. Il s'agit de logements collectifs sans financements publics pour 11 personnes sans liens de famille, chacun ayant une chambre et une salle de bains, sauf pour 4 chambres qui partagent une salle de bain pour deux. Est-ce possible de déposer un dossier de permis pour deux logements? pour un seul? Doit-on considérer qu'il s'agit de 11 logements? Nota bene : il n'y a pas de cuisine mais un espace commun sorte de grand salon. Quelqu'un a-t-il une définition du terme de logement au sens du permis de construire dans ses tiroirs?
Merci!

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés